



## Assemblée générale de l'ABF en ligne - lundi 27 septembre 2021

Compte tenu de la situation sanitaire, l'AG s'est tenue par visioconférence.

Ouverte uniquement aux adhérent·e·s, il n'a pas été possible de prendre en compte les procurations.

Le nombre de votant·e·s a évolué au fil des entrées et sorties. Le compte rendu reprend également certaines interventions qui ont eu lieu dans l'espace de discussion textuel ouvert (en italique).

- **Accueil et mot du Bureau**

Seconde AG en distanciel, la dernière en tant que présidente, la visio permet d'avoir davantage de participants qu'en présentiel. Mandat quelque peu galère, délirant, enrichissant et heureusement que l'humour permet de tenir ! L'investissement est motivant, bénéfique.

L'investissement au BN nous a également permis de mieux traverser cette période complexe.

Nous espérons que de nouvelles personnes rejoindront l'aventure dans le prochain bureau.

Anne Verneuil : n'hésitez pas à vous investir, allez-y, foncez !

*De nombreux collègues remercient l'ABF et son bureau du travail fourni notamment pendant la crise sanitaire.*

- **Présentation du rapport d'activités ABF 2020**

Éléments marquants de l'année :

- L'année était bien engagée, le séminaire annuel a été productif, les journées d'étude débutaient, puis la crise sanitaire est arrivée : mise en place de Bibliocovid en inter-association, mobilisation pour informer, de nombreuses prises de position diffusées, pour faire en sorte que les bibliothèques soient le mieux ou le moins mal considérées.
- À l'ABF, comme dans nos bibliothèques, il a fallu s'organiser en télétravail, fonctionner en distanciel... Il a fallu s'adapter pour travailler différemment, période à la fois rude mais formatrice !



- Sur l'événementiel, tout a été bouleversé. Le congrès à Dunkerque a été reporté dans l'année puis à 2021, les journées d'étude prévues par l'ABF comme celles en partenariat ont été annulées ou reportées à 2021.
- Du côté de la formation d'auxiliaire, il a fallu l'adapter en urgence pour transposer les cours en visio, et permettre la tenue des examens dans de bonnes conditions.
- Concernant la vie de l'association :  
Projet associatif : il s'agit d'aller au-delà de la gestion, de poser des valeurs, un cadre, pour les années à venir, redonner un nouveau souffle à l'ABF.  
Le départ Olivia de la Panneterie, déléguée générale en fin d'année, a impacté l'organisation interne de l'association.  
Les adhésions : nous sommes encore au-dessus de la barre des 2 000, mais il y a quand même une baisse, qui se poursuit en 2021.
- Les publications : cette activité importante de l'association a pu être maintenue. Il y a eu la parution de deux numéros de la revue *Bibliothèque(s)* (n° anniversaire + 2° n° en PDF seulement), et d'un Médiathème *Animation et médiation pour un public jeunesse* (en PDF seulement).  
Attention aux chiffres des ventes : le *Mémento du bibliothécaire* et *Bibliothèques 3<sup>e</sup> lieu* sont fournis aux stagiaires de la formation d'auxiliaire.
- Du côté des commissions, il y a eu beaucoup d'activités également. Campagne de comm. illustrée pour les élections, nouvelle version mise à jour du Code de déontologie, développement d'une boîte à outils interne pour faciliter la transmission d'un CA à l'autre, campagne de communication pour susciter des adhésions, maintien du Prix Sorcières, etc.
- Du côté des groupes régionaux : l'activité a été réduite, dématérialisée. L'adaptation au distanciel a permis de maintenir du lien avec les adhérent·e·s.

- **Approbation du rapport d'activités ABF 2020**

Pour voter : ouvrir la case Réactions ou Participants, et repérez les boutons.

Pour : coche verte

Contre : croix rouge

S'abstient : double flèche grise « ralentir »

Résultat du vote : ouvrir Participants, relever les compteurs et faire une capture d'écran.

S'abstient : 1      Pour : 82      Contre : 0      Non exprimé : 14



## ● Présentation des comptes, bilan et rapport financier ABF 2020

C'est le premier bilan produit par le nouveau cabinet comptable. Le bilan provisoire a été récupéré fin juillet, le bilan définitif a été reçu le 2 septembre. Il y a eu des difficultés à récupérer les comptes de certains groupes régionaux. Le changement de cabinet a apporté de l'expertise et de nombreux éclairages. Les comptes de l'ABF ont été remis à plat et redistribués.

La nouvelle présentation du rapport financier permet d'identifier plus facilement et lisiblement les comptes des groupes régionaux comme faisant partie du compte global de l'association, de la même entité. Actuellement, les groupes ont davantage de trésorerie que le siège.

Quelques chiffres et informations à retenir :

- Le total du bilan est de 790 206 € (notre richesse « brute »).
- Notre bas de laine, le vrai trésor de guerre, est la situation nette : 368 246 € (montant en diminution ; en cas de crise, cela correspond à l'argent nécessaire pour apurer les dettes : loyer, salaires, charges, factures...).
- Le résultat net sur 2020 est déficitaire de 127 000€.
- Certains comptes épargne ont été utilisés pour abonder le compte courant afin de faire face aux échéances.
- Les fonds dédiés sont les subventions 2020 non utilisées et reportées sur 2021.

Des économies ont été faites sur les défraiements (déplacement, réception, + de 75 000€), en raison de la généralisation des réunions en visio. Autre point notable : le fait d'avoir publié le 2<sup>e</sup> n° de la revue et un Médiathème uniquement en version numérique a permis des économies (impression, routage, de l'ordre de 22 000€).

Cela ne compense pas les pertes liées :

- à la baisse des adhésions (-34 000€) ;
- à la baisse de l'activité due à la crise, notamment l'annulation du congrès en 2020 (92 000€ en 2019 + coûts engendrés), des journées d'étude ;
- aux provisions pour des questions RH (rupture conventionnelle avec la DG, provision pour litige avec un ancien salarié).

Retours :

Floriane : les anciens comptes ne sont pas invalidés ? Il s'agit uniquement d'une nouvelle présentation interne.

Alice : il s'agit d'une autre répartition des lignes budgétaires.

*Cyrille : je vois que les publications papier sont bénéficiaires pourquoi ne pas insister ?*

Alice : elles nous coûtent plus qu'elles ne rapportent, le numérique a permis de limiter les frais d'impression, de routage. La revue est déficitaire d'environ 12 000€ sur chaque numéro.



Loriane : point discuté par le groupe qui travaille sur le projet associatif, il faut que l'on réfléchisse à comment publier, quoi publier, comment communiquer. La question des réimpressions se pose également pour les anciens médiathèmes.

Alice : se pose la question de l'accessibilité des publications, nous n'avons pas la trésorerie pour assurer les frais : graphiste, impression.

Anne : la crise a-t-elle suscité de nouvelles adhésions ?

Alice : c'est difficile à évaluer, à priori pas particulièrement.

X : Ça aurait été bien de dissocier les ventes papier et les ventes numériques pour mieux mesurer la différence entre les deux modèles.

*Virginie : Au vu des économies réalisées est-ce que l'ABF va vers du « tout numérique » (oublis et rencontres) ?*

Alice : non, il y a moyen de concilier les deux, hybrider, mais il faut trouver comment faire, trouver le modèle économique.

Alice : On peut avoir des aides sur les publications numériques, mais à condition qu'elles soient gratuites.

Hélène : À l'heure actuelle le format pdf n'est pas suffisamment accessible, c'est un axe de progression important et nécessaire.

*Émilie : un dépôt des médiathèmes sur open edition comme fait l'ENSSIB ? des articles libre accès d'autres sont payants.*

Alice : L'open édition est une option, mais il faut des personnes ressources pour travailler dessus, ce qui n'est pas possible à faire au vu de la charge de travail et des imprévus de 2020.

Le congrès en ligne était ouvert à tous et à toutes gratuitement, un choix volontariste même si le manque à gagner impacte les autres activités. C'était l'occasion de faire de la promotion pour ce type d'événement, notamment en le rendant accessible aux collègues n'ayant jamais participé (prix, distance...), voire de susciter des adhésions.

- **Approbation des comptes ABF 2020**

S'abstient : 0 Pour : 82 Contre : 0 Non exprimé : 15

- **Présentation des activités, du bilan et rapport financier ABIS 2020.**

Rappel : l'ABIS est une société industrielle et commerciale dont l'unique actionnaire est l'ABF. Sa fonction est de prendre en charge les activités soumises à la fiscalité, par opposition aux activités associatives de l'ABF qui ne sont pas soumises à la fiscalité.



Une fois les impôts et taxes payés, l'ABIS reverse des dividendes à l'ABF, ainsi que des participations aux frais de locaux, de moyens techniques, et de salaires pour le travail effectué.

Ces activités de l'ABIS sont :

- L'édition, la publication et la commercialisation d'ouvrages éditoriaux : les livres (« Médiathèmes ») et la revue « Bibliothèques »
- L'organisation du salon professionnel lors des congrès : la location des stands aux exposants.

Ces deux dernières années ont complètement perturbé ce fonctionnement :

- deux congrès ont été annulés, ce qui représente un manque à gagner important ;
- les publications n'ont pas généré de bénéfices suffisants, lorsqu'elles n'ont pas généré des déficits.

La situation financière de l'ABIS s'est donc fortement détériorée au point d'empêcher le reversement du moindre bénéficiaire, et de voir ses réserves (ses capitaux propres) fondre de façon inquiétante. On échappe de peu à la cessation de paiement (dette supérieure aux créances).

**Résultat de l'exercice : déficit de 54 412€, les capitaux sont de 9 732€.**

Dorénavant, les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social (50 000€). Pour que la société ne soit pas mise en liquidation, **il faut voter en Assemblée générale une mention indiquant la situation et le souhait ou pas de continuer l'activité.**

Il est possible de continuer dans cette situation (sans que les capitaux propres soient rétablis) pendant deux ans, mais il faudra redresser la barre.

Il nous faut donc revoir en urgence le modèle économique des publications, et également étudier la possibilité (voire l'obligation) de gérer la partie économique de la formation d'auxiliaire de bibliothèque par l'ABIS. Il est prévu qu'une étude soit menée par le cabinet comptable.

Le bureau souhaite maintenir l'activité de l'ABIS ; en cas de dissolution de l'Abis, toute l'activité lucrative serait portée par l'ABF, qui est une association à but non lucratif.

#### **Retours :**

Anne : il faudrait avoir des projections sur les deux "options", pendant longtemps l'association a fonctionné sans l'ABIS.

Alice : on ne pourrait plus être considérés comme association à but non lucratif (le seuil d'impôt ne doit pas dépasser 72 432€). Un audit fiscal de la formation est prévu, travailler les liens entre les deux structures (ABF/ABIS). Pour l'instant nous n'avons pas encore d'éléments concrets à fournir, il s'agit ici d'un vote de principe face à l'urgence de la situation. Le vote permet d'avoir une année devant nous pour réfléchir à la manière de faire, il faut que la situation soit redressée fin 2022. On travaille à des éléments à produire pour la prochaine AG.

Anne : il est important de conforter le bureau national pour ce travail au cas où il faille prendre une décision difficile. Il faut que ce soit une priorité du prochain bureau. La situation se creuse



depuis quelques années, certaines décisions auraient pu être plus radicales, mais la situation particulière de l'année a empêché de prendre.

*Remarques dans l'espace de discussion :*

- *Dominique : Il y a eu longtemps des publications ABF avant la création de l'ABIS.*
- *Anne : c'est vrai, c'est tout ce qu'il faut détailler*
- *Christian : c'est la question de la fiscalité qui a conduit à la création. Difficile de revenir en arrière*
- *Anne : Pourquoi on en est arrivés là et quelles sont les options à venir*
- *Oui mais si l'ABIS ne tient plus financièrement... Il faut tout envisager sans tabou*

La demande est de compléter l'intitulé du vote : "poursuite des activités de l'ABIS, **sous réserve d'un audit**".

Est soumis au vote : **la poursuite des activités de l'ABIS**, sous réserve d'un audit.

S'abstient : 1      Pour : 78      Contre : 0      Non exprimé : 18

- **Présentation des projets de l'asso et approbation du rapport d'orientation 2021**

Éléments phares de l'année :

- Poursuite de Bibliocovid en inter-association, en lien avec le SLL.
- L'événementiel : maintien du congrès mais à distance et en version gratuite. Reprise des journées d'étude, proposition de temps à distance pour maintenir le lien avec les collègues (cafés ABF, webinaires...). les visios permettant de toucher les personnes qui ne peuvent se déplacer.
- Campagne de communication prévue sur le thème de la gratuité de l'inscription.
- Loi sur les bibliothèques qui continue sa route : certains points ont pu être améliorés en commission culture de l'Assemblée nationale (notamment l'abandon de liste de documents composant les collections prévue en annexe par décret, et le devenir des produits du désherbage). L'examen du texte de loi Bibliothèques est prévu le mercredi 6 octobre.
- Deux projets internes ambitieux :
  - Poursuite du travail sur le projet associatif.
  - Projet porté par le comité d'éthique : mise en valeur des archives de l'ABF, il y a énormément de matière utile sur l'histoire de l'association, des bibliothèques...
- Publications : suite aux difficultés financières, aux problématiques du modèle actuel (économique, accessibilité, etc), il n'y aura pas de revue en 2021.



- L'érosion des adhésions continue, c'est pourquoi l'année sera l'occasion de lancer une campagne de communication (portraits d'adhérents), et de faire voter le passage à l'adhésion de date à date (dite glissante).
- Temps fort de fin d'année : les élections pour le renouvellement des conseils d'administration en région (puis du bureau national en janvier 2022).

*Remarques dans l'espace de discussion :*

- *Anne : Encore bravo aux collègues qui alimentent biblio Covid. Le blog de vos rêves*
- *Marie-Hélène : travail sur les archives = déclinaison de règles et pratiques aussi bienvenues pour les groupes, je pense.*
- *Alice : oui, vaste projet à décliner.*
- *Dominique : Le comité d'éthique se réunit le 7 octobre et traitera notamment du projet "archives de l'ABF".*
- *Cécile : renouvellement de la certification pour la formation en 2021, pour 2 ans. La constitution du dossier pour la reconduction de la certification a demandé énormément de travail. C'est important car c'est la condition sine qua non qui permet le financement pour des élèves, et est aussi une reconnaissance pro.*

S'abstient : 0      Pour : 77      Contre :      Non exprimé : 18

- **Présentation et approbation du budget 2021 :**

Le budget prévisionnel n'est pas à l'équilibre. À noter dans les charges : il faudra réimprimer les médiathèmes nécessaires à la formation, il y a une majoration des honoraires comptables en raison de prestations supplémentaires (travail sur l'ABIS notamment). Les charges seront certainement moins élevées que prévu : le poste "défraiements / déplacements" est vraisemblablement surestimé, et les coûts des Médiathèmes surévalués.

S'abstient : 1      Pour : 74      Contre : 0      Non exprimé : 10

- **Autres propositions soumises au vote :**

- **La modification du mode d'adhésion (art.3 du règlement intérieur) :**

Dossier longuement abordé depuis plusieurs années : mode d'adhésion actuel basé sur l'année civile, on souhaite passer à un mode "glissant" de date à date. Comme il faut modifier le règlement intérieur, il faut que cela soit voté en AG.

Proposition : Modifier la phrase de l'article 3, "L'adhésion est valable pour l'année civile quelle que soit la date d'adhésion", en "L'adhésion est valable **une année, de date à date.**"



*Remarques dans l'espace de discussion :*

- *Anne : Pendant toute ma présidence on m'a expliqué que c'était impossible de changer... bien contente de voir que ça bouge !! C'est juste que quand les techniciens ne veulent pas...*
- *Charlotte : quel impact sur le bilan comptable ? fin des comptes au 31/12*
- *Céline : c'est surtout bien pour les élèves abf qui pourront être adhérents dès leur entrée en formation*
- *Loriane : et les gens qui souhaitent rejoindre l'ABF en milieu/fin d'année n'attendront pas janvier N+1 pour adhérer*
- *Anne-Marie : Et financièrement, ce pourrait être plus intéressant à terme pour l'association également, pas que pour les adhérents*

C'est une proposition qui s'est longuement heurtée aux réticences des techniciens. Les problématiques ont été relevées et solutionnées.

S'abstient : 1      Pour : 72      Contre : 0      Non exprimé : 15

- **Le tarif des adhésions 2022** (art.3 des statuts, art.1 du règlement intérieur) :

Le montant des adhésions doit être voté à chaque AG. Proposition de ne pas les augmenter en raison de l'absence de journées d'études, liée à la crise (gratuité des JE si adhésion). Un travail de réflexion pourra être mené en 2022, notamment en explorant la formule "collectivités", la possibilité de mettre des tranches pour les interco.

*Remarques dans l'espace de discussion :*

- *Christian : réflexion sur les tranches de collectivités*
- *Elie : Pour le maintien des adhésions en attendant une réflexion plus approfondie.*
- *Gérard : si on augmente de 10€ ça fait 20000€ de trouvés.*
- *Anne : Consultation intéressante mais il faut aussi définir quels sont les avantages à adhérer, peut-être des niveaux d'adhésion à envisager ? Quels services obtient-on pour son adhésion ? Pourquoi les gens adhèrent ? Quels sont leurs besoins ?*
- *Dominique : Est-ce que (tous) les gens adhèrent pour recevoir personnellement des services ? Pas sûr. A vérifier par une étude ?*
- *Anne-Marie : Non, certains adhèrent parce qu'ils sont militants associatifs...*
- *Anne : Ça mérite une campagne de com spécifique si c'est le cas 😊*

Travail suite au premier séminaire sur le tarif /compensation de ce qui est lié aux collectivités, mais suspendu depuis. Il pourrait y avoir une consultation des collectivités pour faire le point.





S'abstient : 1      Pour : 71    Contre : 0      Non exprimé : 16

- **2 résolutions à re-voter :**
  - **L'ajout de la mention de l'ABF comme centre de formation d'apprentis (art.2 des statuts)**

Adoptée à l'AG 2019, mais le quorum n'ayant pas été atteint, il convient de revoter la proposition suivante : ajouter à l'article 2 des statuts la mention suivante :

“Dans le cadre de son offre de formation, l'ABF se constitue centre de formation des apprentis”. Cela permettrait de répondre aux demandes, même si une fois effectif, il y aura ensuite un gros travail à faire pour avoir la reconnaissance officielle.

*Remarques dans l'espace de discussion :*

- *Céline : Il faut faire voter la suppression du quorum et la refaire voter à l'AG suivante faute de quorum!*
- *Gérard : Attention un quorum est un garde fou. vérifier aussi la compatibilité avec le statut d'utilité publique*

Alice : oui, nous le savons bien. Le format présentiel, les quorum seront réfléchis par la vie de l'asso, un autre chantier parmi d'autres.

S'abstient : 0      Pour : 69    Contre : 0      Non exprimé : 13

- **L'ajout de l'adhésion individuelle pour les membres des commissions (art.9 du règlement intérieur)**

Vote pour l'ajout de la mention “individuel” : “Les responsables et les membres des commissions et des groupes de travail doivent être adhérents individuels à l'ABF”.

*Remarques dans l'espace de discussion :*

- *Anne : Ce n'était pas noté mais un CN précédent l'avait décidé.*
- *Monique (oralement) : pensait que c'était vraiment inscrit, a été compliqué pour SA commission BUBS...*
- *Loriane : appliqué partout (GR, commission, sites de formation)*

Alice : justement, il est bon de l'entériner.

S'abstient : 0      Pour : 66    Contre : 0      Non exprimé : 15



- **La modification ou la suppression du nombre minimum de groupes régionaux (art. 6 des statuts).**

Attention à la formulation pour s'assurer que ce ne soit pas retoqué par le Ministère de l'intérieur. Il peut être dangereux d'émettre un chiffre précis. Il vaudrait mieux une formulation plus généraliste comme : "un nombre de groupes régionaux suffisant, permettant d'être représentatif de l'ensemble du territoire français".

Avis CN : supprimer le nombre et reformuler de manière évasive/généraliste.

**Retours :**

Dominique : contre calquer sur la carte officielle ! ça n'a pas de sens, mais il faut être souple et réactif pour répondre aux souhaits de fusion.

Loriane : les subventions sont gérées de façon différente selon les régions.

Anne : d'accord avec Dominique, s'adapter au territoire ; contre la suppression d'une fourchette, il faut que le CN soit suffisamment nombreux pour qu'il y ait un nombre significatif de personnes représentant l'ensemble des adhérents.

Gérard : les Drac et les régions préfèrent n'avoir qu'un seul interlocuteur, cela voudrait dire imaginer un dispositif fédérant les 3 groupes existant (exemple Occitanie)

*Remarques dans l'espace de discussion :*

- *Anne : Plutôt supprimer le nombre c'est plus souple. Plus le groupe est grand, plus c'est difficile de mobiliser les adhérents. Mais la question des subventions est un argument béton. Il faut une adaptation aux territoires.*
- *Virginie : il me semble que la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes subventionne les deux groupes.*
- *Florence : Est-ce que cela aura un impact sur les sites de formation ?*
- *Loriane : Cela dépend véritablement des enveloppes régionales des DRAC. Les pratiques sont diverses.*
- *Sébastien : il y a l'enjeu des subventions mais aussi la mobilisation des adhérents.*
- *Dominique : Les DRAC sont de petits Etats chacune leurs pratiques.*
- *Sébastien (en réaction au nombre de membres) : juste on aura 18 commissions et 5 groupes régionaux, à moins de fusionner des commissions pour éviter qu'elles se multiplient.*
- *Magali : oui, la mobilisation des adhérent.e.s est à placer en premier. Se situer par rapport à ce paramètre.*

Vote pour reformuler la phrase : "L'association est administrée par un conseil national dont le nombre de membres **est fixé au minimum à vingt et au maximum à vingt-six.**"

En : « L'association est administrée par un conseil national dont le nombre de membres **est déterminé par le nombre de groupes régionaux en activité.**



S'abstient : 0      Pour : 48      Contre : 1      Non exprimé : 11

- **Questions diverses**

Bibliocovid : retour sur le sondage : 2634 réponses aujourd'hui, survol des résultats.

Question du pass pour les 12-18 ans, partage d'une initiative du côté de Lyon pour exempter les 12-17 ans de pass sanitaire à l'entrée pour "motif de recherche".

- **Conclusion : élections à venir, adhérez, contribuez !**

